



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique



TOGO : L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN MARCHÉ

Novembre 2018



Son Excellence
***Faure Essozimna
GNASSINGBE***
Président
de la République
Togolaise

« La transition numérique ne peut avoir du sens que lorsque les mutations qu'elle occasionne, bénéficient aux populations.

En ce sens, la convergence entre l'innovation technologique et le développement est nécessaire pour construire un meilleur avenir dans notre pays et œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. »

Faure Essozimna GNASSINGBE

Sommaire

- 1.** UN SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DYNAMIQUE ET EN PLEINE EXPANSION 6
- 2.** LE NUMÉRIQUE, LEVIER DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ 12
- 3.** UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE POUR INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'INVESTISSEMENT ET À LA CONCURRENCE 18
- 4.** LES PROJETS ET RÉALISATIONS CLÉS 26





Cina LAWSON
Ministre des Postes et de
l'Économie Numérique

Dans un monde où s'opèrent des mutations profondes et irréversibles, le Togo ambitionne de bâtir un écosystème numérique au service des populations. Pour preuve, la dynamique dans laquelle il s'est distingué ces dernières années à travers la mise en œuvre de plusieurs projets numériques innovants comme la modernisation de l'administration et la refonte de son écosystème digital, une meilleure adaptation de la formation académique aux attentes du marché de l'emploi, un rapprochement des citoyens de l'administration publique, un suivi des ouvrages de forages en milieu rural, une rationalisation de la gestion et de la distribution d'engrais agricoles, et de façon générale, la promotion de l'accessibilité des populations au haut-débit.

Cette volonté politique doublée d'une forte capacité à opérer des réformes en profondeur au sein de la société, lui ont valu d'être partie intégrante de toutes les initiatives africaines visant, notamment, à fluidifier les communications dans la sous-région ouest-africaine et faciliter ainsi l'intégration régionale en écartant tous les obstacles d'ordre financier ou technique, à l'instar de Smart Africa, ou encore du Free Roaming.

Sous l'impulsion de son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, le Togo a toujours affirmé sa volonté de contribuer à l'édification d'une société de l'information sécurisée et inclusive.

Le Togo entend renforcer son action dans plusieurs secteurs stratégiques à forts enjeux au niveau mondial, notamment le soutien de l'innovation et la création, la mise en place de réglementations favorables au développement du numérique, la lutte contre la cybercriminalité avec l'installation de Computer Emergency Response Teams performants, la création de centres d'excellence destinés à promouvoir l'entrepreneuriat numérique et la formation aux nouveaux métiers du digital.



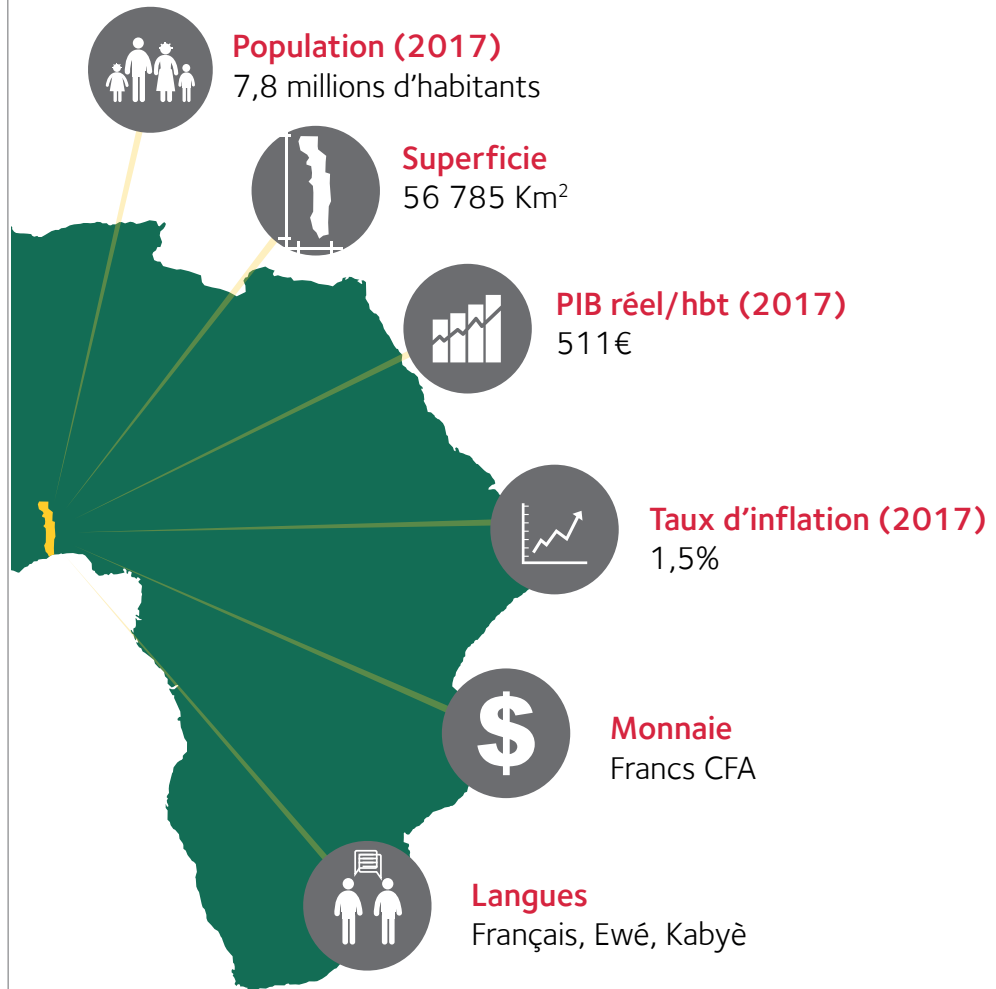
1.

Un secteur des
télécommunications
dynamique et en pleine
expansion

Doté d'un potentiel de croissance élevé, le Togo est l'un des pays les plus stables de la sous-région. Véritable pôle financier et logistique, le Togo dispose du seul port en eau profonde d'Afrique de l'Ouest et d'importantes ressources minières. Son aéroport de classe internationale est desservi par de grandes compagnies aériennes, faisant de Lomé un hub pour les liaisons directes intercontinentales.

Le Togo

est un pays de l'Afrique de l'Ouest, situé dans le Golfe de Guinée. Il est délimité au Nord par le Burkina-Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Ghana et à l'Est par le Bénin.



UN SECTEUR DYNAMIQUE *où la concurrence s'exerce*

***1 opérateur
de téléphonie fixe***

***2 opérateurs
de téléphonie
mobile***

***3 fournisseurs
d'accès Internet***

Avec un chiffre d'affaires global de 290 millions d'euros réalisé par les opérateurs en 2017, le secteur des télécommunications au Togo est principalement animé par :

- Togo Télécom, propriété de l'État Togolais, qui exploite un réseau de téléphonie fixe et fournit des services d'Internet fixe (ADSL, FTTH, etc.) ;
- Togo Cellulaire, opérateur public exploitant des réseaux mobiles de 2^{ème}/3^{ème} génération et de 4^{ème} génération depuis juin 2018 et qui détient 51,5% de part de marché de la téléphonie mobile et 61% de part de marché de l'Internet ;
- Atlantique Télécom Togo (Moov Togo), opérateur privé qui a obtenu sa licence en 1998, exploitant également un réseau mobile dont il détient 48,5% de part de marché et 37% de part de marché de l'Internet ;
- Café Informatique & Télécommunications qui est un opérateur privé fournissant des services d'accès Internet via la technologie BLR.

Le 7 juin 2017, deux licences de fournisseurs d'accès Internet (FAI) ont été attribuées respectivement :

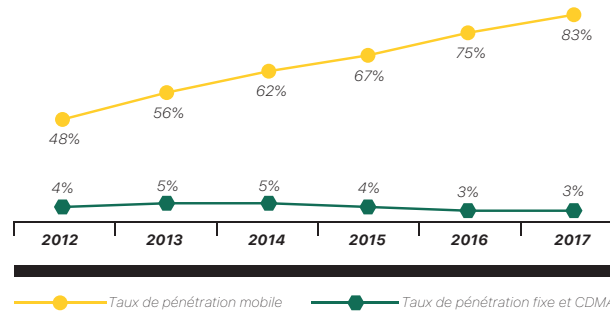
- à TEOLIS SA qui fournit des services d'accès Internet basés sur la technologie LTE ; et
- au Groupe Vivendi Africa Togo (GVA Togo) qui fournit des services d'accès Internet basés sur la fibre optique à domicile (FTTH).

Ces deux nouveaux opérateurs ont lancé la commercialisation de leurs services respectivement en février et mars 2018.

LE TAUX DE PÉNÉTRATION *croît de façon exponentielle*

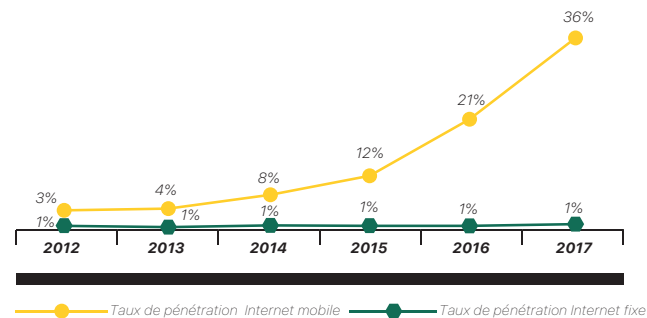
**Avec
6,26 millions
d'abonnés** à
la téléphonie, le
Togo a atteint en
2017 un taux de
pénétration de
86%

Téléphonie



Internet

Le taux de
pénétration
Internet connaît
une croissance
spectaculaire et
est passé ces cinq
dernières années,
de **3% en 2012**
à 36% en
2017



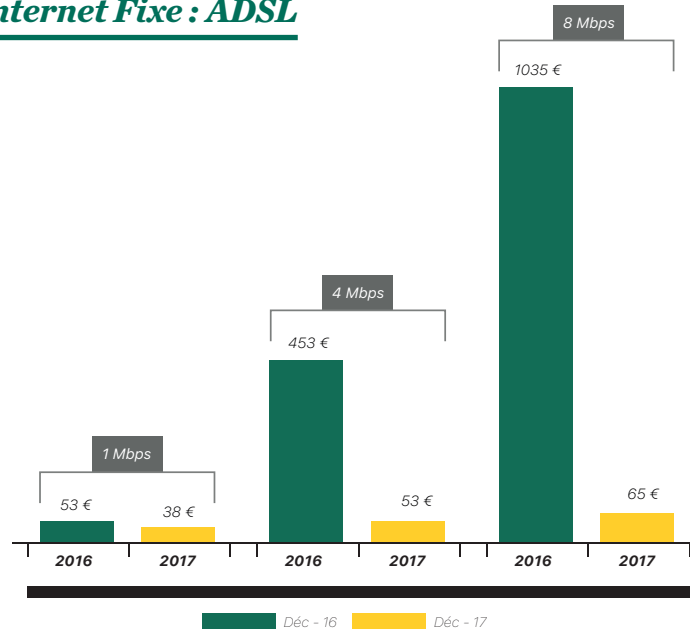
TANDIS QUE LES PRIX *baissent en continu*

La dynamique concurrentielle a entraîné une baisse considérable des prix. Ainsi, le prix de la connexion Internet **ADSL de 4Mb/s est passé de 453€ en 2015 à 53€ en 2017**

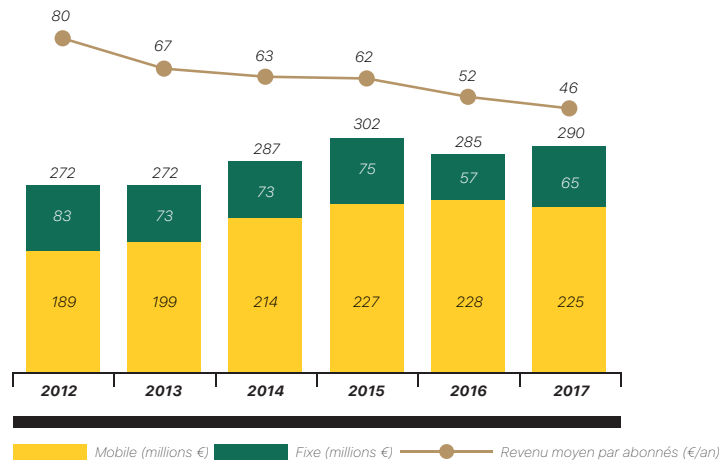
De même, la commercialisation de la connexion fibre optique à domicile (**FTTH**) a été lancée et l'accès Internet de **30Mb/s est commercialisé à 45€ par mois en 2018**

L'ARPU annuel global du secteur, a été pratiquement **divisé par deux** environ **entre 2012 et 2017**, passant de 80€ à 46€.

Internet Fixe : ADSL



Chiffre d'affaires et ARPU



LE PAIEMENT MOBILE

est en pleine expansion

Le nombre et la valeur totale des transactions ont été multipliés par 4 environ.

Les citoyens de plus de 15 ans titulaires d'un compte au Togo sont passés de **18% en 2014 à 45% en 2017**

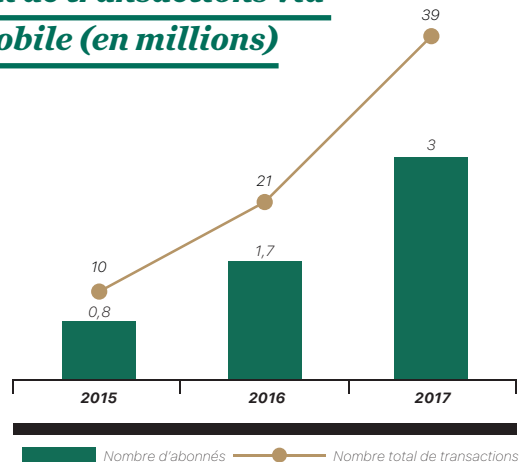
Plus de 10% des Togolais inclus dans le système financier possèdent à la fois un compte auprès des institutions financières classiques et un compte mobile money.

En ce qui concerne ceux ayant uniquement un compte mobile money, ils représentent environ **12% de la population adulte**

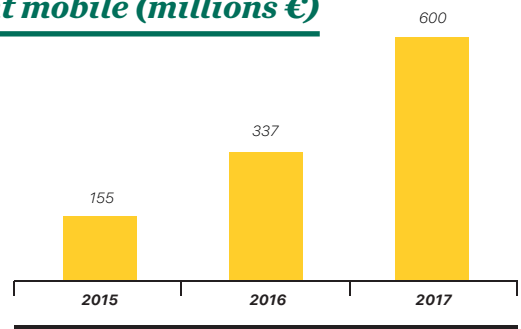
Le paiement mobile est en pleine expansion avec les services Flooz de Moov et T-Money de Togocel. Ces services permettent, entre autres, aux Togolais de payer leurs factures, de régler leurs achats et de transférer de l'argent via leur téléphone mobile.

En trois ans, le nombre d'utilisateurs du paiement mobile au Togo a plus que triplé, ce qui représente un véritable tournant dans l'inclusion financière.

Nombre d'abonnés au paiement mobile et nombre total de transactions via le paiement mobile (en millions)



Valeur totale des transactions effectuées via le paiement mobile (millions €)



2.

Le numérique, levier
de modernisation
de l'économie et de
développement de la
société



Le gouvernement a inscrit le numérique au cœur de sa stratégie nationale pour accélérer le développement des secteurs d'activités prioritaires et moderniser son administration.

Cette vision, impulsée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, est portée et mise en œuvre par le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique qui a élaboré une stratégie sectorielle déclinée à travers deux documents de référence, notamment :

- la déclaration de politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022 ;*
- la stratégie d'aménagement numérique du territoire à l'horizon 2022.*

DÉCLARATION DE POLITIQUE SECTORIELLE *de l'économie numérique (2018 - 2022)*

La déclaration de politique du secteur de l'économie numérique, adoptée le 3 octobre 2017, est un document de référence nationale en matière de développement du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des effets induits sur l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Développer les infrastructures nationales et internationales

Cet axe répond à l'enjeu relatif au déploiement des infrastructures et d'amélioration de la qualité de service. Il s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de l'aménagement numérique du territoire.

Axe 2 : Favoriser la diffusion des TIC dans l'économie et l'accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables

Cet axe vise à permettre la diffusion la plus forte des TIC dans l'économie du Togo, à travers l'éducation, le développement de nouveaux services et le service universel. Il vise également à combler la fracture numérique, car il est essentiel que toute la population puisse avoir accès aux TIC, quelle que soit sa localisation, ses ressources ou son niveau d'éducation.

Axe 3 : Renforcer la concurrence sur l'ensemble des segments du marché

L'existence d'un marché concurrentiel est un prérequis incontournable pour le développement des services, l'innovation et la baisse des prix, dans l'intérêt des consommateurs, mais aussi de l'État et des opérateurs.

Axe 4 : Garantir la souveraineté numérique nationale, notamment la cybersécurité et la protection des citoyens

Le développement de l'économie numérique suppose que l'ensemble des citoyens, institutions et entreprises disposent d'une protection de leurs données et des transactions qu'ils effectuent, pour donner à tous, la confiance nécessaire pour le développement de la société de l'information. Ces protections doivent être garanties au plan institutionnel et doivent être mises en œuvre par des dispositifs appropriés.

Le numérique s'affirme comme un véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société. À ce titre, il devrait contribuer à faire du Togo un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE *du territoire (2017-2022)*

Ce document décline la stratégie adoptée pour assurer la disponibilité du très haut débit dans toutes les localités du pays. Il fait un état des lieux des infrastructures numériques sur toute l'étendue du territoire, identifie les carences et propose une stratégie d'accès aux « Haut et Très Haut-Débit » pour pallier les insuffisances à travers un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire avec des mesures d'accompagnement réglementaires, institutionnelles et organisationnelles.

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Adopter des mesures juridiques et réglementaires stimulant le déploiement des infrastructures larges bandes et facilitant leur suivi ;

Axe 2 : Mettre en place une organisation performante pour faciliter la délivrance des autorisations (guichet unique) et le suivi des infrastructures de télécommunications ;

Axe 3 : Accompagner l'évolution des réseaux de télécommunications pour préparer les usages de demain ;

Axe 4 : Former aux compétences nécessaires afin de dynamiser le secteur de l'économie numérique ;

Axe 5 : Stimuler la demande et soutenir le développement des usages numériques.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de :

- doter le pays d'un cadre d'action global et cohérent pour un aménagement numérique équilibré du territoire ;
- mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) performant, à jour et accessible à tous les acteurs ;
- moderniser et digitaliser les processus de demande d'autorisation de travaux pour accélérer le déploiement des réseaux.

L'action du gouvernement

est guidée par l'objectif d'améliorer la couverture numérique du territoire pour garantir à tous un accès au haut-débit et doter les localités d'infrastructures numériques adéquates.

ATTEINDRE DES OBJECTIFS AMBITIEUX à l'horizon 2022

Généraliser l'accès Internet haut-débit

Plus de 90% de la population et plus de 95% des entreprises accèdent au haut-débit (cible plus de 10Mbps)



Être leader dans le Digital Readiness

Le Togo fait partie du top 10 des pays africains sur les principaux indicateurs du Digital Readiness



Équiper les institutions éducatives

50% des lycées et collèges publics équipés en réseaux et les TIC sont pleinement intégrés dans la formation des élèves et des étudiants



Améliorer la satisfaction des usagers

La satisfaction des utilisateurs (grand public et entreprises), mesurée par des enquêtes est comparable aux standards internationaux, (satisfaction supérieure à 60%)





Promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation

Un écosystème pour soutenir l'entrepreneuriat est mis en place et opérationnel



Le secteur du numérique stimule la croissance

Le chiffre d'affaires global du secteur atteint 608 millions d'euros et contribue au moins à 10% du PIB



Assurer la cybersécurité et la protection des données

Les structures responsables de la cybersécurité, de la cybercriminalité et de la gestion des données à caractère personnel sont des références en Afrique



3.

Un nouveau cadre
juridique et réglementaire
pour instaurer un
environnement propice
à l'investissement et à la
concurrence

Le gouvernement a mis à niveau et complété le cadre juridique des TIC notamment par l'adoption de plusieurs lois permettant :

- la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'économie numérique ;*
- la mise en place des structures de gouvernance nécessaires ;*
- la protection des citoyens face aux nouvelles problématiques posées par l'entrée de notre pays dans la société de l'information.*

LOI SUR

les communications électroniques

Cette loi organise le secteur des communications électroniques et définit les rôles de chaque partie prenante ainsi que leur relation. Elle vise à :

- favoriser la concurrence en ouvrant le marché à de nouveaux acteurs dans l'intérêt des utilisateurs ;
- faciliter l'aménagement du territoire et l'accès du plus grand nombre aux services électroniques ;
- maintenir les intérêts de la sécurité publique ;
- faciliter le développement socio-économique du Togo par le développement du secteur des communications électroniques et des technologies de l'information et de la communication ; et
- régir les pouvoirs que la réglementation en vigueur confie au ministre du secteur des communications électroniques et à l'Autorité de régulation en vue de la réalisation des objectifs détaillés.

Loi n°2012-18 sur les communications électroniques adoptée le 12 décembre 2012 et modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013

LOI SUR

les transactions électroniques

Loi n°2017-007 relative aux transactions électroniques, adoptée le 12 juillet 2017.

Décret n°2018-062 portant réglementation des transactions et services par voie électronique du 21 mars 2018.

La loi sur les transactions électroniques s'inscrit dans la dynamique de doter le Togo d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux exigences de la société de l'information. Elle crée un cadre légal pour le développement du e-commerce dans le pays en instaurant la confiance dans le domaine des transactions et des services par voie électronique.

En outre, elle pose les bases pour la dématérialisation des formalités et procédures, notamment dans le cadre des démarches administratives et du paiement en ligne des impôts et taxes.

Elle s'applique aux transactions et services par voie électronique et traite :

- des certificats, des signatures électroniques et de leur reconnaissance juridique ;
- des informations à mettre à la disposition de la clientèle sur les personnes exerçant une activité de commerce électronique ;
- des informations à mettre à la disposition du public par les éditeurs en ligne de service de communication au public ;
- des données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services de prestataires ; et
- de l'Autorité de certification .

Un décret d'application de la loi a été adopté et est relatif à la réglementation des transactions et services électroniques.

LOI D'ORIENTATION

sur la société de l'information au Togo

Cette loi définit les objectifs et les grandes orientations de la société de l'information au Togo. Elle consacre les principes directeurs et les valeurs partagées qui constituent les bases sur lesquelles repose une société de l'information et donne les grandes lignes directrices des futurs textes législatifs et réglementaires relatifs à la société de l'information.

Tenant compte des enjeux et des énormes potentialités suscités par les technologies de l'information et de la communication, elle garantit :

1. une liberté responsable de communication, de participation, d'expression et de création de ressources dans tous les secteurs de la société de l'information ;
2. une solidarité numérique à travers l'organisation d'un système d'accès du plus grand nombre aux TIC, la promotion des réseaux citoyens et des mécanismes de financement et de partenariat appropriés ; et
3. la sécurité des ressources informationnelles, des personnes (physiques et morales) et des biens (sites, infrastructures et réseaux) de la société de l'information.

*Loi n° 2017-006
d'orientation sur la société
de l'information au Togo, adoptée le 22
juin 2017*

LOI SUR

la protection des données à caractère personnel

Cette loi vise à asseoir un environnement juridique et institutionnel offrant une protection efficace des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Elle vient combler le vide juridique constaté aux plans normatif et institutionnel pour la protection des données à caractère personnel. Ses textes sont inspirés des principes directeurs qui réglementent l'usage des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel édictés par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990 et des exigences internationales en matière de transfert de données vers des pays tiers.

Loi en cours d'adoption

Entre autres dispositions, elle définit la notion de données à caractère personnel, précise les exigences de conformité légale des traitements de données à caractère personnel, instaure la création d'une autorité nationale de protection des données à caractère personnel entre autres dispositions.

Les textes prévoient également la création de l'Instance de Protection des Données à Caractère personnel (IPDCP).

LOI SUR *la cybersécurité*

Cette loi a pour objectif de doter le Togo de l'arsenal juridique et la cybersécurité institutionnel adéquat lui permettant d'assurer une prise en charge efficace et effective de la cybersécurité sur toute l'étendue du territoire. Elle vise une adaptation du système pénal national, au moyen d'une modernisation des incriminations du droit pénal classique et d'un réaménagement des instruments procéduraux au regard des exigences de l'environnement numérique.

Elle définit les mécanismes de promotion de la cybersécurité et met en place le cadre de lutte contre la cybercriminalité.

Loi en cours d'adoption

La loi sur la cybersécurité prévoit notamment la création de l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy) qui est chargée de l'application effective des orientations et mesures stratégiques et juridiques en matière de cybersécurité et du Fonds de souveraineté national qui participe entre autres, au financement de la mise en œuvre des stratégies nationales de cybersécurité et appuie les actions de l'ANCy.

Le Computer Emergency Response Team (CERT) et le Security Operating Center (SOC) qui seront mis en place constitueront les bras opérationnels de l'ANCy.

La loi sera complétée par :

- le décret portant attributions et organisation de l'ANCy ;
- le décret portant définition des infrastructures essentielles de l'information et des opérateurs de services essentiels ; et
- le décret portant création de la Commission des interceptions de sécurité et fixation des modalités des interceptions de sécurité.





4.

Les projets et réalisations
clés

L'État a mis en œuvre des projets visant à :

- *moderniser l'éducation ;*
- *digitaliser l'administration ;*
- *renforcer la proximité avec les citoyens ;*
- *favoriser l'inclusion sociale et financière des populations ;*
- *promouvoir l'entrepreneuriat ;*
- *soutenir l'électrification rurale ; et*
- *accroître la concurrence et l'efficacité des acteurs du secteur.*



Mars 2014
(Inauguration : Juillet
2017)

**Tous les
10 lycées
techniques
et scientifiques
publics
9 500 élèves
800 enseignants
et personnel
administratif**

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL *dans les lycées techniques et scientifiques*

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) consiste en la mise en place d'une plateforme numérique d'échanges dans les lycées. Cette plateforme comprend des salles informatiques, un portail de services en ligne et offre un point d'accès unique où l'enseignant, l'élève et l'ensemble du personnel de l'établissement peuvent trouver des informations ainsi que des ressources pédagogiques (manuels et matériels, etc.). L'ENT est également destiné aux parents d'élèves qui ont accès à des informations concernant leurs enfants et leurs établissements, ainsi que des moyens de communication avec les acteurs du système éducatif.

COMPOSANTES

- Salle informatique, aménagements et équipements informatiques.
- Outils et ressources pédagogiques : cours en ligne, calendrier scolaire, etc.
- Services numériques d'accompagnement d'activités pédagogiques et de suivi des élèves.
- Renforcement des capacités et accompagnement des acteurs dans la conduite et la mise en œuvre du projet.
- Développement d'une plateforme d'échanges et de collaboration nationale.

PROCHAINES ÉTAPES

- Rechercher du financement pour généraliser le projet à tous les lycées et collèges publics.
- Mettre en place un portail numérique d'échanges et de collaboration pour interconnecter les 10 établissements équipés avec les services centraux et services déconcentrés.
- Étendre le projet aux 900 établissements d'enseignement secondaire, aux 6 Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) et à l'École Normale Supérieure (ENS).



Janvier 2017
(Inauguration : Janvier
2018)

100%
des sites
universitaires
et hospitaliers
publics

70 000 étudiants
2 000 médecins

Débit minimum
2Mbps
par utilisateur

WIFI CAMPUS

La fibre optique et le Wifi dans les universités

Pour hisser les universités du Togo aux meilleurs standards internationaux, le gouvernement a mis en œuvre le projet “Wifi Campus” qui vise à assurer un accès privilégié à l’Internet très haut débit aux étudiants, professeurs, médecins et au personnel des campus universitaires et hospitaliers. Il a également permis d’interconnecter avec de la fibre optique les deux universités publiques du Togo.

COMPOSANTES

- Connexion de toutes les universités et centres hospitaliers universitaires (CHU) publics du pays à l’Internet très haut-débit et interconnexion des 2 universités publiques.
- 200 heures par mois d’accès à l’Internet gratuit pour les étudiants, professeurs, médecins, personnel administratif, etc.
- Mise en place d’un fonds pour la transformation digitale des universités.

RÉSULTATS OBTENUS

- Wifi Campus est accessible à 70 000 étudiants, professeurs et personnel administratif ainsi qu’à 2 000 médecins.
- Les 5 sites universitaires et hospitaliers publics du Togo sont interconnectés.
- Dans l’ensemble, 121 bâtiments sont connectés à la fibre optique (FTTH).
- Le débit utilisateur est de 2Mbps et sera porté plus tard à 4 Mbps.

PROCHAINES ÉTAPES

Rechercher du financement pour soutenir l’extension notamment pour le développement d’applications, d’outils pédagogiques et de terminaux adéquats.

MODULES DE FORMATION TIC

La conception et la mise en œuvre de nouveaux modules



Mars 2018

Des travaux conjoints entre le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique et le Ministère de l'Enseignement Supérieur sont en cours pour la conception des modules de formations en TIC adaptés notamment aux besoins du secteur privé. Ils visent à effectuer un état des lieux, identifier les besoins en formation en matière de TIC et proposer des modules de formation spécialisées, pour renforcer la disponibilité des compétences digitales.

La méthodologie utilisée a allié un benchmark international des modules TIC, puis l'élaboration des modules (filières ou parcours) de formation TIC, et enfin la mise en œuvre des modules en adéquation avec la politique nationale en matière d'éducation.

Certains métiers ont été considérés comme prioritaires car ils :

- sont situés au cœur du secteur des TIC ;
- correspondent à des emplois en tension ou émergents ; et
- répondent aux priorités des entreprises et administrations installées au Togo.

A l'issue des travaux, quatre modules prioritaires ont été identifiés, portant sur les métiers suivants :

- Expert Cybersécurité ;
- Expert Technique et Commercial en TIC ;
- Expert Multimédia-Internet ;
- Expert Data Center.

PROCHAINES ÉTAPES

Procéder à la refonte des curricula en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

***4 modules
prioritaires
identifiés***



Mars 2015
(Inauguration : Avril
2018)

Tous les
**565 bâtiments
administratifs**
connectés

55 000
fonctionnaires

35%
des lycées publics
de Lomé

E-GOUVERNEMENT

La digitalisation de l'administration

Pour moderniser l'administration et lui permettre de délivrer un service performant aux citoyens sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a initié et mis en œuvre le projet E-Gouvernement qui a consisté à raccorder tous les 565 bâtiments publics de Lomé à l'Internet haut-débit par fibre optique et à créer un centre des opérations du réseau (Network Operations Center).

RÉSULTATS

- 250 Km de fibre optique ont été déployés dans Lomé.
- 565 bâtiments administratifs ont été raccordés à la fibre optique.
- Le projet prévoit 100 Mbps par bâtiment connecté.
- Plus du tiers des lycées publics de Lomé (35%) ainsi que l'ensemble des CHU sont connectés.
- 55 000 fonctionnaires à Lomé sont bénéficiaires du projet E-Gouvernement.

PROCHAINES ÉTAPES

- Étendre les infrastructures de fibre optique aux autres régions du Togo.
- Développer des applications pouvant renforcer l'efficacité de l'administration et soutenir ses interactions avec les citoyens.



2015

20 000
comptes
créés en 2018

50 000
comptes
supplémentaires
prévus en 2019

LA MESSAGERIE PROFESSIONNELLE *de l'administration*

Ce projet permet de doter l'ensemble de l'administration publique d'une messagerie collaborative unifiée qui couvre non seulement la gestion des mails, des contacts et des calendriers mais également le partage et le transfert de fichiers volumineux ainsi que des outils de communication en temps réel (chat, vidéo, communauté). Il permet également d'assurer la crédibilité, la confidentialité et la sécurisation des échanges électroniques effectués par l'administration publique.

COMPOSANTES

- Messagerie unifiée ;
- Agendas et gestion de ressources ;
- Gestion des préférences, du profil et du contact ;
- Transfert et partage de fichiers.

RÉSULTATS OBTENUS / ATTENDUS

- Première phase : En 2015, dans le cadre d'une phase pilote, 150 comptes de messagerie électronique et de services collaboratifs ont été créés pour les membres du gouvernement.
- Deuxième phase : 20 000 comptes sont en cours de création pour les membres de l'administration d'ici décembre 2018.
- Troisième phase : En 2019, 50 000 comptes supplémentaires seront créés.

PROCHAINES ÉTAPES

Couvrir environ 100 000 comptes de l'administration publique en 2020.



Inauguration : Janvier
2017

1 portail unique
de la République

33 sites Web
du gouvernement

**208 procédures
administratives**
sur [www.service-public.
gouv.tg](http://www.service-public.gouv.tg)

ECOSYÈME DIGITAL

Un portail institutionnel unique pour le gouvernement

Dans la dynamique de modernisation de l'administration, le Togo a décidé de procéder à la refonte de son écosystème digital et à la mise en place d'un portail institutionnel unique à partir duquel les 33 sites web de la Présidence et des Ministères sont accessibles.

COMPOSANTES

- Un portail institutionnel unique www.togo.tg.
- Des procédures administratives accessibles via www.service-public.gouv.tg.
- Des journaux officiels accessibles via www.jo.gouv.tg.
- Des données ouvertes «Open Data» accessibles via www.data.gouv.tg.

RÉSULTATS OBTENUS

- La mise en place effective des 4 composantes de l'écosystème digital a été réalisée.
- Les points focaux des ministères ont été formés pour intégrer régulièrement du contenu pertinent sur les portails de leurs ministères.
- Le référencement de 208 procédures administratives sur le site service public est aujourd'hui accessible à tous.

PROCHAINES ÉTAPES

- Créer un portail touristique et culturel, ainsi qu'un site de promotion des investissements.
- Mettre en œuvre de façon progressive des procédures dématérialisées.
- Renforcer les sites du journal officiel et de l'«Open data».



Avril 2016

**4 300 chefs
de village
et chefs de canton**
équipés

E-VILLAGE

La proximité entre les villages/cantons et l'administration centrale

E-Village est une plateforme innovante de recueil permanent, d'analyse et de traitement d'informations au moyen d'un dispositif basé sur les outils TIC pour rapprocher les villages et cantons de l'administration centrale. Le gouvernement a mis en place ce projet afin d'accompagner le processus de décentralisation et de permettre ainsi aux chefs de village et chefs de canton, de jouer pleinement leur rôle de relais dans la gestion et le développement du pays.

COMPOSANTES

- Équipement de chaque chef de village et chef de canton d'un téléphone portable, d'une carte SIM et d'un crédit téléphonique mensuel.
- Constitution d'un répertoire doté des noms et contacts de tous les chefs de village, chefs de canton et préfets du pays pour faciliter les échanges d'informations entre ces différents acteurs du développement local.
- Fiabilisation de la base de données sur les villages en juillet 2018.
- Mise en place d'une plateforme d'alerte et d'échanges d'informations.

RÉSULTATS OBTENUS

Plus de 4300 chefs de village et chefs de canton équipés d'un téléphone portable, d'une carte SIM et d'un crédit téléphonique mensuel. Ces outils permettent d'effectuer des sondages périodiques à moindres coûts et dans des délais très courts.

PROCHAINES ÉTAPES

- Mettre en place une plateforme vocale pour la collecte d'informations auprès des villages.
- Mettre en place une plateforme d'exploitation des données et informations collectées.
- Mettre en place une plateforme de gestion des alertes (monitoring des alertes, notifications par SMS).



Début 2019

WHAT3WORDS

Systeme d'adressage postal national

Le système What3Words est une application de géolocalisation mondiale qui fournit un moyen simple de désigner un lieu. Il est représenté par plusieurs milliards de carrés de 9m2. À travers l'application, chaque carré est identifiable à l'aide d'un code unique composé de 3 mots du dictionnaire.

What3Words offre un moyen fiable et instantané d'attribuer une adresse à chaque propriété du Togo. Cela signifie que les services postaux pourront livrer plus efficacement leurs clients, permettant ainsi de développer le commerce notamment électronique et la croissance économique.

COMPOSANTES

Ce projet est entièrement mis en oeuvre par la Société des Postes du Togo.

Il comprend :

- Algorithme utilisant des coordonnées GPS complexes et les convertissant en adresses uniques de 3 mots.
- Système fixe et cohérent d'adresses.
- Codes de 3 mots disponibles dans plusieurs langues et possibilité d'utiliser une ou des langues/dialectes du Togo.
- Recherche possible de codes en étant hors ligne.

PROCHAINES ÉTAPES

Entreprendre les principales actions requises pour l'intégration de la plateforme.



Juillet 2017

E-ID

Identification nationale biométrique

L'ambition actuelle de l'Etat est de doter sa population d'un numéro d'identification biométrique unique. La vision du projet du projet d'identification nationale biométrique intitulé « e-ID Togo », est de développer un système biométrique moderne, calqué sur le modèle indien Aadhaar, qui identifie de manière unique tous les individus, qu'ils soient citoyens ou résidents au Togo, afin de disposer d'informations fiables permettant, notamment, la fourniture ciblée de services publics et sociaux.

Le système « e-ID Togo » s'intégrera avec les systèmes régaliens de manière sécurisée et avec des moyens technologiques appropriés pour une authentification fiable des individus.

Ce projet est motivé par la nécessité de promouvoir l'identité juridique pour tous conformément à l'un des objectifs de développement durable des Nations Unies.

COMPOSANTES

- Identification de la population à travers la mise en place d'une base de données biométrique centralisée, sécurisée et fiable.
- La base de données « e-ID Togo » contiendra des données telles que le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe, les adresses physique et électronique, ainsi que des données biométriques comme les empreintes digitales, l'iris des yeux et une photo d'identité.

PROCHAINES ÉTAPES

- Rédaction du projet de loi portant sur l'identification biométrique au Togo.
- Créer une agence en charge de la gestion de l'identification biométrique.
- Lancement du projet pilote en janvier 2019.



Décembre 2016
(Inauguration :
Novembre 2018)

**1 000 forages
publics** dotés de Sofie
en 2018

Objectif 2020 :
**10 000
forages publics**
couverts

SOFIE

Suivi des Ouvrages de Forage et des Indicateurs pour l'Eau

Afin de permettre aux populations rurales de disposer en permanence d'eau potable, le gouvernement a mis en place une plateforme de reporting électronique pour déceler et signaler rapidement sur simple appel téléphoniques les pannes sur les ouvrages de forage d'eau, et faciliter ainsi l'intervention rapide des réparateurs en rendant compte à l'autorité nationale responsable du forage basée à Lomé.

COMPOSANTES

- Mise en place d'une plateforme d'alerte fondée sur l'appel d'un numéro gratuit.
- Mise en place d'une solution basée sur la téléphonie mobile et permettant, d'une part, de suivre et accélérer les réparations en cas de pannes et, d'autre part, d'apprécier les performances des intervenants.
- Déclenchement du processus semi-automatisé des alertes et réparation rapide des forages hydrauliques en cas de pannes.
- Collecte et traitement de données pour produire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (nombre et types de pannes, temps de réparation, etc.).

RÉSULTATS OBTENUS

- 1 000 forages, soit 10,52 % des forages publics du pays, sont concernés par la phase pilote (phase finalisée avec succès).
- 250 utilisateurs ont été formés dans le cadre du projet.

PROCHAINES ÉTAPES

À partir de fin 2018, le projet sera étendu à l'ensemble des 10 000 puits et forages sous la coordination du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise.

DJANTA TECH HUB

Création d'un campus technologique pour promouvoir l'entrepreneuriat



Fin 2018

3 000 m²

au coeur de Lomé
avec :

1 incubateur
1 école de code
1 espace de travail
collaboratif
1 espace dédié aux
Femmes

Résolument inscrit dans la vision de faire du Togo un véritable hub de services et un centre d'excellence ouest-africain pour l'accompagnement de l'entrepreneuriat numérique et la formation aux nouveaux métiers du digital, le gouvernement œuvre ardemment pour l'implantation du Djanta Tech Hub (Djanta signifie «lion» en mina). Il s'agit d'un espace dédié de 3 000 m² situé dans le cœur historique de Lomé destiné à promouvoir l'entrepreneuriat, la créativité ainsi que le développement économique par le numérique, la technologie, l'innovation et la recherche.

COMPOSANTES

- Espace de coworking, un incubateur et un accélérateur d'entreprises pour promouvoir, soutenir et renforcer l'entrepreneuriat au Togo.
- Salles disponibles pour héberger des conférences et des réunions.
- École de code de haut niveau.
- FabLab pour initier à l'utilisation de machines-outils pilotées par ordinateur dans le but d'accompagner l'accélération de l'innovation technologique.
- Nana Tech, un espace dédié à la promotion des femmes dans le numérique.

PROCHAINES ÉTAPES

- Recherche de financement et de partenariat pour l'école de code, Djanta Tech Hub et Nana Tech Hub.
- Sélection des premières entreprises à incuber.

COMPTE ECO CCP

Un compte bancaire pour tous



Mai 2018

Novembre 2018 :
100 000
comptes

Objectif 2020 :
1 000 000
comptes

Pour accompagner la politique d'inclusion financière de la population et également permettre à la Poste de développer de nouveaux relais de croissance, le Ministère a lancé en collaboration avec la Société des Postes du Togo (SPT) le compte ECO CCP. Il s'agit d'un compte épargne mobile gratuit et rémunéré, dont les procédures d'ouverture sont simplifiées.

Il fonctionne comme un porte-monnaie électronique (PME) et est accessible via le code USSD. Le produit est accessible partout au Togo à travers les services Mobile Money des deux opérateurs de téléphonie mobile du pays, Togo Cellulaire et Moov Togo.

Premier compte épargne mobile rémunéré au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le compte ECO CCP vise à accroître le taux de bancarisation et à favoriser l'inclusion financière des populations à la base, longtemps marginalisées par les services bancaires classiques, en raison du coût élevé d'un compte courant bancaire et des démarches de création jugées trop encombrantes.

COMPOSANTES

- Retrait, dépôt, transfert d'argent, consultation du solde.
- Virements vers le compte ECO (épargne) du client ou tout autre compte tiers (épargne, règlement, virement, etc.).
- Taux d'intérêt de 2%.

PROCHAINES ÉTAPES

Atteindre l'objectif de 1 000 000 de comptes à l'horizon 2020.



Mars 2016
(Inauguration :
Septembre 2016)

200 000
utilisateurs

170 000
agriculteurs
subventionnés

via le porte-monnaie
agricole

AgriPME

Porte-monnaie agricole

Au Togo, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Le secteur représente près de 39% du PIB et 70% de la population active. Pour accompagner les agriculteurs les plus vulnérables, le gouvernement leur octroie chaque année une subvention de près de 2 milliards F CFA pour l'acquisition d'engrais. Le projet AgriPME est né du besoin d'assurer une gestion efficace de ce fonds. Il consiste à allouer directement les subventions sur les téléphones mobiles des agriculteurs éligibles grâce à une solution de porte-monnaie électronique.

Ce dispositif a permis, d'une part, de s'assurer que les subventions ont été remises aux agriculteurs ciblés et, d'autre part, de disposer de statistiques fiables et en temps réel sur les quantités d'engrais distribuées dans les différentes localités du pays.

COMPOSANTES

- Transactions via Mobile Money sur un compte Flooz (Moov Togo) ou Tmoney (Togo Cellulaire).
- Base de données fiable sur le secteur agricole.

RÉSULTATS OBTENUS

- 200 000 producteurs utilisent déjà le porte monnaie électronique AgriPME pour acheter des engrais auprès de distributeurs qui, eux aussi, sont équipés de porte monnaie électronique.
- 170 000 agriculteurs vulnérables ont déjà été subventionnés dans le cadre du projet.

PROCHAINES ÉTAPES

- Mettre en place d'une plateforme de services agricoles.
- Atteindre l'objectif d'identification de 4 000 000 d'agriculteurs vulnérables et d'utilisateurs d'Agri PME à l'horizon 2030.



Décembre 2017

3 000
clients

Objectif 2022 :
2 000 000
Togolais

300 000
ménages

9000
emplois

CIZO

le kit solaire prépayé avec la téléphonie mobile

L'initiative présidentielle CIZO qui signifie « Allumer le feu » en mina, langue parlée au Togo, vise à accroître le taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales. Elle consiste à mettre à la disposition des populations des kits solaires individuels fonctionnant sur le principe du paiement sur consommation grâce à une plateforme de paiement fractionné. Au Togo, 2 habitants sur 3 disposent d'un téléphone mobile. Le gouvernement s'appuie sur la vulgarisation de cette technologie pour électrifier rapidement les populations togolaises avec pour objectif de faire passer le taux d'électrification en milieu rural de 7% à 40% à l'horizon 2022.

COMPOSANTES

Le projet CIZO permet, à partir du téléphone portable, de payer des kits solaires individuels grâce à une plateforme de paiement fractionné à la consommation (« Pay As You Go ») et les équipements associés. Grâce à CIZO, les Togolais les plus vulnérables peuvent acheter de l'électricité à un prix raisonnable (100 F CFA par jour) alors qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'acheter le panneau solaire.

L'autre atout-clé du projet CIZO est son mode de financement entièrement privé : un partenariat public-privé (PPP). A ce jour, BBOXX et SOLEVA sont les deux opérateurs présents sur ce marché.

RÉSULTATS ATTENDUS

Depuis décembre 2017, date de démarrage des activités, BBOXX totalise plus de 3 000 clients. Le projet vise, à l'horizon 2022, l'amélioration des conditions de vie d'environ 2 000 000 de Togolais. CIZO devrait générer 9 000 emplois dont 5 000 directs.

PROCHAINES ÉTAPES

Démarrer de la phase de généralisation du projet.



Data Center :
Mars 2014
IXP : Février 2017

**Un point
d'échange
Internet**

**500 m²
de Data Center**
géré en PPP

DATA CENTER ET POINT D'ÉCHANGE INTERNET (IXP) *Construction d'infrastructures*

Le projet WARCIP, mené en collaboration avec la Banque Mondiale, vise à assurer le renforcement de la connectivité du territoire par la construction de nouvelles infrastructures permettant ainsi de réduire les coûts d'accès aux services de télécommunications et, d'améliorer la qualité du réseau tout en mettant à jour le cadre réglementaire des TIC. À court terme, il s'est agit de la construction d'un data center et d'un point d'échange Internet (IXP).

COMPOSANTES

- Construction d'un centre d'hébergement neutre (Carrier Hotel).
- Mise en place d'un IXP qui permet aux opérateurs et fournisseurs d'accès Internet de baisser leurs coûts et donc les tarifs.
- Acquisition et revente en gros de capacités internet internationales, pour améliorer les conditions d'accès des fournisseurs de services à des coûts plus bas.

PROCHAINES ÉTAPES

- Démarrer les travaux de construction du Carrier Hotel de type Tier III.
- Sélectionner par appel d'offres le Partenaire Public Privé (PPP) qui sera chargé de la gestion du Carrier Hotel.
- Acquérir en gros une capacité Internet internationale destinée à la revente par le gestionnaire du Carrier Hotel. Renforcer les capacités et la promotion de l'association Togo Internet Exchange Point (TGIX).
- Améliorer la connectivité nationale (développement du trafic et amélioration de la QoS Internet, résilience des réseaux).
- Favoriser la coopération nationale et internationale.

TOGOCOM

Restructuration et ouverture de capital de l'opérateur historique



Mars 2015

La restructuration du Groupe TOGOCOM, constitué par Togo Télécom et Togo Cellulaire, les deux opérateurs historiques de la téléphonie fixe et mobile du Togo, a été amorcée en 2015 par le gouvernement, afin de répondre de façon plus efficace et transversale aux exigences de qualité et d'amélioration des services tout en assurant des prix très compétitifs aux usagers.

Avec l'annonce de l'ouverture du capital, une nouvelle étape s'ouvre à l'opérateur et permettra à TOGOCOM d'atteindre cet objectif. Le groupe est arrivé à un stade de croissance pour lequel l'injection de capital et d'expertise est cruciale pour concrétiser l'ensemble de son potentiel de développement.

COMPOSANTES

- Création d'un holding regroupant Togo Telecom et Togo Cellulaire afin de créer plus de synergie à travers la mutualisation des infrastructures et réseaux, une meilleure coordination des investissements et un nouveau positionnement des offres.

Cette transformation devrait permettre au Togo d'accéder et de profiter des nouvelles opportunités qu'offre la technologie en développant une économie où le secteur des télécommunications est créateur de croissance.

- Ouverture de capital de TOGOCOM afin de consolider sa capacité d'investissement et de bénéficier des dernières innovations en matière de TIC pour développer de nouveaux segments de croissance.

PROCHAINES ÉTAPES

- Finaliser le processus d'ouverture de capital à un partenaire privé.
- Achever la mutualisation et l'optimisation des infrastructures pour créer plus de synergie entre le fixe et le mobile et délivrer un service de qualité à moindres coûts.

Octobre 2018

Annnonce du processus d'ouverture de capital

Photographies : **Piment, Lomé - TOGO**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

Avenue Abdoulaye FADIGA, Face de la BCEAO, 01 BP 3679 Lomé – Togo

www.numerique.gouv.tg

@MpenTG

presse@numerique.gouv.tg

+ 228 22 21 25 28